

le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Septembre 2008 - 1,50 €

N° 332

SOMMAIRE

2
Commission exécutive
du 16 juin 2008

3
Editorial

4/5
Etats généraux
de la presse

6
Billet

7
Pouvoir d'achat/salaires

8
Brèves



GAGNONS DES DROITS POUR UN QUOTIDIEN PLUS SÛR



Prud'hommes 3 décembre 2008



Compte rendu de la commission exécutive du 16 juin 2008

L'accord intervenu le lundi 9 juin dernier entre les 27 États membres de l'Union européenne sur la durée du travail constitue une véritable régression sociale.

Il pérennise, sans aucune échéance limite, « l'opt out », c'est-à-dire la possibilité pour un employeur de déroger à la durée maximale hebdomadaire de 48 heures, dans une relation de gré à gré avec le salarié.

Cela rend possible des durées de travail pouvant aller jusqu'à 65 heures hebdomadaires, voire plus.

C'est en contradiction avec la directive actuelle qui, au contraire, prévoyait de mettre un terme à « l'opt out ».

Par exemple : sur le temps de garde (médecin de garde en hôpital), alors que la Cour de Justice européenne a jugé, à plusieurs reprises, que la période dite « inactive » du temps de garde devait être considérée comme temps de travail effectif et payée comme tel, l'accord d'hier considère que ce n'est pas du temps de travail effectif.

Jusqu'ici, le gouvernement français avait toujours refusé ce type de compromis.

Il a hier procédé à un revirement complet, et il a apporté son soutien à cet accord, en se désolidarisant de l'Espagne, de la Belgique, de la Grèce, de la Hongrie et de Chypre. Cette attitude a permis l'adoption du texte à la majorité qualifiée.

Cela augure très mal de la façon dont la France compte gérer la dimension sociale de l'Europe durant sa présidence de l'Union européenne dès juillet 2008.

Les déclarations d'autosatisfaction du ministre du Travail français, Xavier Bertrand, éclairaient l'enjeu du projet de loi de déréglementation du temps de travail qui doit être validé au Conseil des ministres français du 18 juin, et qui anticipe déjà sur la mise en œuvre de « l'opt out » dans le droit français.

Les mobilisations du 17 juin seront la première et forte réponse des salariés de France pour que le gouvernement français retire la déréglementation du temps de travail de son projet de loi d'une part et pour que le Parlement européen ne valide pas l'accord intervenu entre les ministres du travail des États membres.

Bernard Thibault est intervenu devant le Groupe UMP, mardi 10 juin, à l'Assemblée nationale. Il a déclaré :

« L'impatience de la CGT à voir évoluer les règles de représentativité syndicale et de négociation collective est ancienne. Il y a 15 ans que la CGT milite pour une évolution des règles qui, pour plusieurs d'entre elles, ont été conçues pour tenter de contourner notre véritable influence auprès des salariés.

Pendant plusieurs décennies, il nous a été imposé un cadre de droits aboutissant à ce que :

- la qualité d'organisation syndicale dite représentative soit octroyée par décret ;
- chaque syndicat dit représentatif compte pour un, indépendamment de sa représentativité réelle auprès des salariés, permettant ainsi à la minorité d'imposer un point de vue à la majorité.

Le système actuellement en vigueur a favorisé :

- La multiplication du nombre de syndicats dans notre pays sans augmentation du nombre de syndiqués ;
- l'augmentation des motifs de conflits consécutivement à des accords signés par des représentants qui n'ont pas la légitimité suffisante pour engager toute la collectivité de travail.

Sur cette première partie du projet de loi concernant les nouvelles règles de représentativité, nous ne souhaitons pas constater d'initiative parlementaire intempestive qui aurait comme conséquence de dénaturer le résultat de la négociation. Autre chose est notre appréciation

sur ce que le Gouvernement présente comme une deuxième partie du projet de loi relatif au temps de travail et à la conclusion à laquelle il arrive en lien avec les employeurs. Nous sommes convenus dans une disposition contenue dans l'article 17 négocié avec le patronat de permettre la dérogation au contingent des heures supplémentaires, au niveau des entreprises, à titre expérimental et à la condition d'accord majoritaire pour le mettre en œuvre. Au lieu de cela, sous la pression de votre parti ou de votre groupe parlementaire, nous avons un projet de loi qui affecte plus de 60 articles du Code du travail concernant le temps de travail dans un texte initialement consacré aux règles de représentativité syndicale et de la négociation.

Je n'ai pas pour habitude d'avoir plusieurs discours en fonction de l'auditoire. Ainsi, je vous dis de vive voix ce que c'est une méthode malhonnête pour un contenu inacceptable. Vous vous apprêtez dans le même débat et le même texte à consacrer les vertus d'une plus grande démocratie sociale et à vous asseoir dessus à propos d'un des aspects essentiels des conditions de travail : la législation sur le temps de travail. Nous serions un cas unique en Europe où la législation sur le temps de travail pourrait ainsi être déréglementée de manière aussi autoritaire contre l'avis unanime des syndicats de salariés exprimé le 19 décembre 2007 lors de la Conférence sociale organisée par le président de la République. »

Revenons sur le contenu. Dans l'ensemble, le projet de loi correspond aux préconisations de la position commune.

Pour la première fois, le vote des salariés va être déterminant sur la négociation, son contenu, son résultat et sur les règles de représentativité syndicale. Un bouleversement important va en résulter qui donnera une légitimité renforcée aux syndicats et un réel pouvoir démocratique aux salariés.

Contrairement à ce qu'on entend ici ou là, ce n'est pas l'accord majoritaire qui ouvre la voie aux dérogations. Au contraire ! La quasi-totalité des dérogations intervenues ces dernières années l'a été par des signatures minoritaires. Les 35 heures ont donné lieu à près de 40 000 accords d'entreprises dont la règle de validité était d'être majoritaire. Ils ont participé à la satisfaction d'une majorité de salariés quant à leurs RTT : 8 salariés sur 10 disent clairement aujourd'hui ne pas vouloir y renoncer.

Par contre, le dépassement des contingents d'heures supplémentaires, les dérogations en matière d'annualisation, de durée maximale du temps de travail ont, la plupart du temps, résulté d'accords minoritaires...

Le projet de loi reprend correctement

les dispositions de la position commune permettant aux syndicats nouvellement créés de créer la section syndicale d'entreprise et de désigner son représentant syndical. Il ou elle bénéficie des mêmes prérogatives et de la même protection que le délégué syndical, à l'exception du droit de participer à la négociation collective.

Mais ce nouveau dispositif relance le débat sur l'amendement qui a porté de 2 à 4 ans le délai légal entre deux élections professionnelles. En effet, il apparaît inéquitable qu'une nouvelle section syndicale doive attendre jusqu'à 4 ans pour pouvoir présenter des candidats aux élections et acquérir la représentativité, ce qui se produirait si l'élection d'élus non syndiqués venait de se produire.

Les nouvelles conditions pour ouvrir des négociations dans les entreprises dépourvues de délégué syndical reprennent correctement d'une part l'obligation de l'employeur d'informer en amont les organisations syndicales via la commission paritaire de branche et d'autre part la validation par celle-ci de l'accord négocié par les élus ou les salariés mandatés. Le fait que nous puissions être main dans la main avec le MEDEF et la CFDT sur ce dossier nous rend « perplexes ».

Pour ce qui est de la vie de notre syndicat et des décisions prises lors du 14^e congrès, force est de constater que les secteurs sont loin de fonctionner, non pas du fait de mauvaises volontés, mais plutôt, de l'inertie de notre système. À cela, s'ajoute sans nul doute le désintéressement politique du sujet de nos adhérents. Pour eux, ce qui compte avant tout, c'est l'aide et le soutien du syndicat pour défendre leurs intérêts. Peut-être, faudrait-il revoir le sujet, revoir la composition des secteurs en fonction des activités des entreprises, enfin, trouver un fonctionnement adéquat en corrélation avec les attentes et les besoins.

Même si les secteurs ne fonctionnent pas bien, il faut être positif et voir que le syndicat reste efficace dans ses actions, comme celle menée de mains de maître, mercredi dernier, au siège de Lagardère. Les interlocuteurs se sont mis à table et ont été contraints de venir sur nos positions ; à savoir, et nous ne le répéterons pas assez : la conservation d'un centre national de publications et le maintien des Agences régionales de Messageries. Il faut le dire, le redire et le re-redire !

Dans l'actualité, nous avons également le sujet des sans-papiers chez BHR à Pontault-Combault. Les sans-papiers sont en lutte depuis mercredi dernier dans l'entreprise. Ils sont soutenus par notre syndicat (Jean-Philippe Maréchal y étant actuellement et pour cela, excusé à notre Commission exécutive) et également par l'Union locale CGT de Montreuil.

Éric Martin

Rapporteur : MARTIN Eric

Président de séance : AMMENDOLEA Guiseppe

Présents : BARTEL Thierry, BAUDRY Thierry, BOSSELUT Daniel, BRINON Jean-Paul, DE SOUSA Jean-Paul, DJEBALI Nourredine, ELBAZ Cyril, FERIGNAC Gilles, FOUBLIN Dominique, FRONTY Thierry, JOSEPH Laurent, JOURDAS Laurent, LACAZE MASMONTÉIL Sophie, LE BIHAN Martial, LESAGE Jean-Yves, LOURDEZ Didier, LORDEZ Laurent, MEYNARD David, NORGUEZ Marc, PAVARD Michel, RAUT Éric, RENAULT Julien, SALAUN Laurence.

Excusés : AIT SERHANE Abdellah, AKOUN Pascal, BONHOMME Gilbert, DOARE Patrice, DURIN Jacques, LEGER Pierre, MAISONNEUVE Yves, MARECHAL Jean-Philippe, MSAOURA Ali, ROBERT Jean-François, THOMAS FLORES Guillaume.

Absents : BEAUFUME Franck, BENNACEUR Abdelhakim, BOUYRIE Laurent, CALBOU Stéphane, DARCHE Jean-Marc, DEBEBECHE Salim, DEWAELE René, DOARE Michel, DUQUENNE Lionel, GALLUCHOT Gérard, GERARD Loïc, GHOUINI Djazi, GRAL Christophe, HAIMAD Ameer, KORCHIA Nicole, LA SPINA Jean-Louis, LE ROUX Jérôme, LEBEGUE Pascal, LEMARQUAND Laurent, LONJARET Franck, MARCUCCILLI Christian, MARDELAY Laurent, MELINON Jean-Noël, MEZAINI Hakim, MIQUELESTORENA Michel, PARISOT Bernard, PASQUIER Bernard, PFEIFFER Carl, PINCELOUP Patrick, ROSE Patrick, SALAUN Christian, SINOPOLI Jean-Luc, TIDAF Mohamed, VENDANGER Pascal.

*"Ceux qui ont crevé les yeux
du peuple lui reprochent
d'être aveugle"*
John Milton, 1642



De la propagande

Cet été, les presses quotidienne et périodique ont ouvert leurs colonnes à divers questionnements portant sur les syndicats et le syndicalisme. « Les syndicats deviennent-ils conservateurs ? », L'Humanité Dimanche, dans son édition du 23 juillet 2008.

Autre interrogation qui nous interpelle plus directement, le quotidien Le Monde du 30 juin annonce : « C'est peut-être la fin du syndicat du Livre ». L'entretien avec le secrétaire de notre fédération, s'il contrarie, ne surprend finalement pas. Il renvoie par sa sincérité au questionnement précédent concernant la « réforme » et le conservatisme des syndicats.

Troisième interrogation des investigations estivales sur les syndicats posée sur le site d'informations générales en ligne mediapart.fr et repris dans Le Canard enchaîné : la CGT a-t-elle reçu des fonds provenant de la caisse de l'UIMM ?

À cet instant, peut-être ressentez-vous une légère intoxication ? Même après une lecture électronique d'articles rapportant les propos qu'un témoin mis en examen dans l'affaire de l'UIMM attribue à un troisième homme (ex-dirigeant du patronat de la métallurgie, récemment disparu), le scepticisme du lecteur peut l'entraîner à un profond pessimisme s'agissant du traitement réservé aux syndicats et à la CGT dans la presse cet été.

Comment s'y retrouver dans ces informations qui, pêle-mêle, réunissent l'analyse historique factuelle et des commentaires teintés de règlements de comptes ?

Un raccourci croisé de ces informations donnerait la synthèse suivante : le syndicalisme de lutte du XX^e siècle est conservateur, mort pour certains, en voie de disparition pour d'autres et corrompu pour ceux qui ont été pris les mains dans la caisse.

Complétant le tableau, les petites phrases présidentielles d'autosatisfaction sur la mise au pas des syndicats annoncent : « Vous avez remarqué le changement ? Maintenant, lorsqu'il y a une grève, on ne s'en aperçoit même plus. »

À ce niveau d'acharnement, avant que la coupe ne menace de déborder, gardons la bonne distance. Peut-être n'est-il pas incongru de penser que les barricades, les luttes, le mouvement syndical et la CGT inquiètent les lieux de pouvoir ?

N'avons-nous pas là une vérité qui dérange ? La résistance est encore bien vivace, en mouvement, tendue vers des alternatives et des solutions concrètes en faveur de la paix, de la liberté, de la justice et du progrès social.

C'est bien cette angoisse qui alimente ce déferlement de propagande libérale. Il nous faut en débattre largement pour mieux la combattre et démasquer les impostures. Ensuite, comme dans l'Olympie des jeux antiques, dressons à cette prêtrise séculière drapée dans ses nouveaux habits de pourpre des statues qui témoignent de sa turpitude.

Contre les méfaits de la propagande, l'autodéfense intellectuelle s'impose et même si ce n'est pas une discipline olympique, sa pratique doit s'élargir !

La course est ouverte. Regardez-y de plus près. Les articles cités sont édifiants et roboratifs à défaut d'être tous considérables.

Bonne lecture, bonne rentrée revendicative !

À vos mobilisations ?! Prêts ? Luttons !



**Guillaume
Thomas Flores**



États généraux de la presse : posons la vraie question



« **L**a mort de la presse n'est pas écrite », la formule couvre les murs de la Maison du Livre CGT, 94, boulevard Auguste-Blanqui à Paris.

Sur fond de crise de la presse, le président de la République invite à des États généraux de la presse à l'automne prochain.

Pour ceux qui considèrent la presse comme un commerce : l'entreprise de presse doit générer des profits et être le relais pour l'accès au pouvoir économique et politique. Pour ceux-là et l'Institut Montaigne, le mal dont souffre la presse est dû à trop de statuts sociaux et trop de régulation.

Les défenseurs de cette conception s'appuient de façon démagogique sur la loi du 29 juillet 1881 qui consacre la liberté d'expression, d'opinion et de l'entreprise. Ils détournent cette liberté pour faire de la presse l'esclave du pouvoir de l'argent « politico industriel ».

4 Au Syndicat général du Livre et de la Communication écrite, notre conception s'oppose

à cette vision libérale de la presse. Pour nous, la presse a une mission sociale et culturelle. Elle doit délivrer une information avec une volonté de rechercher la vérité et non celle de faire allégeance à la majorité « bien pensante ». Elle éveille et interroge le lecteur au lieu de le formater et de le crétiniser.

L'entreprise de presse est d'intérêt public, éloignée des lois liberticides du marché ; une liberté d'entreprendre encadrée de garde-fous et régulée par des critères législatifs, économiques et professionnels.

Cette conception est celle que partageait le congrès de la FNP (ancienne dénomination de la Fédération nationale de la Presse française) qui inscrivait 17 articles lors de son congrès du 23 novembre 1945 dont, en article 1 : « la presse n'est pas un instrument de profit commercial, mais un instrument de Culture ; sa mission est de donner des informations exactes, de défendre des idées, de servir la cause du progrès humain... ».

Dans l'article 9, la FNP précisait « tout acte ou tentative capitaliste tendant... à limiter leur liberté d'expression [celle de journaliste], à acheter leur concours ou leur silence sont un crime ou un délit qui doivent être réprimés par la loi ».

Les États généraux de la presse devront choisir entre ces deux conceptions :

- celle des libéraux qui confirme la volonté de développement de l'ignorance, le déclin de l'intelligence critique et qui entérine une société articulée autour d'individus avides de profits et de pouvoir et d'autres asservis ;
- celle que nous défendons qui consacre la presse et le pluralisme comme vecteurs essentiels de toute démocratie, pour une société qui sert le progrès humain, combat les injustices et s'attribue des objectifs civiques et moraux.

Du choix opéré découlera le modèle économique de la presse.

J.-F. Ropert



Pour que notre presse continue à être la mieux distribuée du monde

La presse française est une grande malade et notre président de la République ne manque pas d'imagination pour trouver des raisons à ses maux. Il déclarait la semaine dernière dans une interview accordée au *Monde* : « nous avons les journaux les moins bien diffusés du monde. »

Évoquait-il alors le tirage insuffisant de nos quotidiens nationaux ou bien une distribution déficiente des journaux ?

Qu'importe l'assertion retenue, Nicolas Sarkozy a depuis longtemps les journalistes et le système coopératif de distribution avec ses salariés dans le collimateur. Les responsables de la crise de la presse sont ceux qui écrivent les journaux et ceux qui la distribuent. Une manière d'éviter les vrais problèmes que rencontre la presse aujourd'hui.

Lors de son grand show du 8 janvier dernier, baptisé pour l'occasion conférence de presse, il a rassuré ses amis Arnault, Bolloré, Dassault, Lagardère qui ont la mainmise sur l'ensemble des médias.

L'affaire étant déjà entendue, le principal problème qui se pose à la presse n'est pas celui de la « concentration de la propriété des médias » mais celui de la distribution !

Depuis qu'il a proposé les États généraux de la presse pour la rentrée, il ne manque pas, avec le ministre de la Culture et de la Communication, de dessiner les contours d'une presse écrite et distribuée au service des pouvoirs économique et politique.

Les attaques répétées du porte-parole de l'UMP, Frédéric Lefebvre ces derniers mois contre l'AFP et le système de distribution de la presse témoignent de cette volonté de mettre la presse au pas très libéral. Le rythme a déjà été donné avec les pressions de l'Élysée exercées sur les rédactions.

Nicolas Sarkozy ne supporte pas les journalistes qui lui tiennent tête ou qui la relèvent pour défendre l'indépendance éditoriale. Les journalistes qu'il désire sont à l'image de cet épisode camarguais de la campagne électorale présidentielle : dans une charrette, derrière lui et à ses bottes.

À ce titre, il devrait apprécier Christophe Barbier, directeur de la rédaction de *l'Express* qui s'exprime ainsi dans le dernier numéro de *Marianne* : « Il demeure des Bastilles syndicales à prendre et des archaïsmes commerciaux à vaincre... Les États généraux de la presse écrite sont là, disponibles, pour que nous aidions le pouvoir à prendre les bonnes décisions. »

Nous sommes entrés dans l'ère du reniement des héritages porteurs de progrès et de démocratie. Celui du 2 avril 1947 – date de la création de la loi bichet qui régit la distribution de la presse dans notre pays — est notamment ciblé.

Le système coopératif de distribution : une entrave pour l'ultralibéralisme

L'une des spécificités de la presse est de nature politique, particulièrement pour la presse d'information et d'idées. C'est l'une des composantes fondamentales de la démocratie. Par conséquent, elle doit être pluraliste et accessible à tous. À l'inverse du commerce courant qui a toute liberté de choisir et de mettre en valeur ses produits, le système de distribution ne peut pratiquer l'exclusion ou la sélectivité de journaux qui lui sont confiés. La presse est avant tout un bien culturel qui ne peut être commercialisé selon les règles classiques du négoce.

Or, la question du maintien d'un tel système de distribution se pose d'une manière aiguë aujourd'hui avec le plan « Défi 2010 » des Nouvelles Messageries de la Presse parisienne (NMPP). Ce plan ne se résume pas une création de nouveaux points de vente. Il annonce la fin d'une exception culturelle au service du pluralisme.

Quand le gouvernement de Sarkozy se dit prêt « à aller très loin » dans la réforme de la distribution, c'est pour sceller le sort d'un service d'intérêt public. C'est un système unique au monde qui donne à tout quotidien ou magazine, quel que soit son tirage, la possibilité d'être présent dans l'ensemble des points de vente et ce,

sur tout le territoire sur la base d'égalité avec les titres les plus importants, c'est-à-dire groupé avec les autres titres, acheminé en temps et en heure.

Pour Sarkozy, nos journaux sont les moins bien diffusés du monde. En fait, il pense que tous n'ont pas lieu d'être distribués d'une manière égalitaire, voire d'exister. Il rêve d'un grand groupe international de médias tel News Corp détenu par Rupert Murdoch.

Dans cette perspective de concentration exacerbée, la majorité des éditeurs de presse sera condamnée à disparaître. D'où la volonté de mettre fin à tous les systèmes de régulation qui garantissaient jusqu'alors l'expression pluraliste de l'information et des idées.

Le droit d'expression et le droit à l'information ne doivent pas seulement être proclamés. Ils doivent être garantis et donc bénéficier des ressources adaptées.

La remise en cause du système coopératif de distribution de la presse est inacceptable, comme l'est celle des ordonnances de 1944 et 1945 sur la presse ou bien l'abandon des tarifs postaux différenciés et du taux réduit de TVA.

Les États généraux devront choisir entre une presse plurielle qui joue pleinement son rôle de vecteur de la démocratie ou bien une presse telle qu'elle est préconisée par l'Institut Montaigne : uniquement au service de l'idéologie libérale.

Marc Norguez
et Michel Pavard

APEX
A P R I N E & S O C I E T A T E

Au service des élus et des CE
les clés pour anticiper

Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses clairvoyantes. Apex est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE.

Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, Apex apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.

ANTICIPER LES PLANS
de la «World Company»

APEX 17 bd Poissonnière - 75002 Paris
Tel 01 53 71 00 00 - www.apex.fr



Sarkozyllusionniste

« **D**ÉSORMAIS, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ! ».

C'est lui qui l'a dit ! Et pas en douce dans les couloirs de l'Élysée, mais sous les projecteurs de la Maison de la Mutualité à Paris, où étaient réunis 2000 cadres UMP pour leur Conseil National, le samedi 5 juillet. Résultat immédiat dans la salle, hilarité et applaudissements ! A voir la mine réjouie et le sourire autosatisfait de l'artiste sur scène, il n'était pas peu fier de son effet le bougre !

Mais tout à sa délectation nombriliste, s'est-il seulement rendu compte de ses deux erreurs ? Et quelles erreurs !

Ainsi, sans doute aveuglé par toutes ces lumières braquées sur lui et emporté par sa jubilation enfantine d'être une fois de plus le centre d'intérêt, il a encore oublié les règles élémentaires de retenue. Il en a encore trop fait. Et au terme de sa prestation, voulant assurer encore un peu plus le spectacle, il n'a pas pu s'empêcher de révéler publiquement son talent caché. Mais au fait, de quel talent s'agit-il ?

Pour le savoir, analysons un peu cette petite phrase : « Désormais, quand il y a une grève en France, personne ne s'en aperçoit ! ».

Cette phrase comporte l'élément de temps « désormais » qui indique que ce qui suit est nouveau et donc inédit. Elle comporte ensuite l'énoncé d'un fait dont l'existence est réelle « il y a une grève » et localisé « en France ». Enfin, elle se termine par une incroyable révélation « personne ne s'en aperçoit ».

En fait, cette phrase ne dit donc rien de moins que « maintenant en France le public ne voit plus la réalité » ! Ainsi, de l'aveu même de notre Président, aujourd'hui la vérité n'est donc plus perceptible à la population française. Mais quel est donc cet étrange phénomène ?

Puisque Nicolas Sarkozy se vante et se félicite de ce nouveau phénomène, il faut bien sûr comprendre qu'il est à mettre à son crédit. Que c'est bien grâce à lui si désormais en France personne ne s'aperçoit quand il y a une grève. Il se présente donc lui-même comme l'auteur du phénomène.

Mais quelle est la nature de cet étrange phénomène ? Comment appelle-t-on un homme qui, accompagné de son épouse ex-top-model, se donne régulièrement en spectacle à la télé ou sur des scènes à travers le monde et qui est capable de faire disparaître aux yeux du public une réalité pourtant bien concrète en la remplaçant par quelque apparence trompeuse ? Vous avez dit David Copperfield ? Non, ce n'est pas lui ! Mais c'est bien vu, car il y a effectivement de nombreux points communs. Toutefois c'est assurément un magicien ! Un prestidigitateur ! Un illusionniste de haut vol !

6 Pour amuser la galerie, Nicolas Sarkozy n'a



donc pas résisté en ce samedi 5 juillet à nous révéler ses talents d'illusionniste.

Oui, il l'a reconnu, c'est lui qui désormais, grâce à un tour de passe-passe législatif, fait disparaître aux yeux des français les grèves pourtant réelles en France.

Mais toujours emporté par son impatiente soif de reconnaissance médiatique, l'apprenti-magicien a oublié que tout art a ses règles de base. Et qu'en magie, la plus importante d'entre-elles est que le magicien ne doit jamais révéler ses trucs, sans quoi il perd tout le bénéfice de son travail d'illusion...

Les voila donc, les deux erreurs !

Première erreur : révéler ses talents d'illusionniste jusqu'alors ignorés du grand public. Et oui, ça peut décevoir des citoyens d'apprendre qu'ils ont pour Président de la République un simple prestidigitateur, fort en boniment, en trucage et en manipulation avec ou sans accessoires.

Deuxième erreur : effrèndre la règle d'or des magiciens en révélant le truc qui lui permet de faire disparaître des grévistes pourtant bien réels : le service minimum !

Graves erreurs qui foutent tout son spectacle par terre ! En effet, maintenant on devine facilement comment notre Magic-Président réussit à nous faire voir moins de chômeurs par

le truchement des radiations massives des listes de l'ANPE, plus d'embauche par la transformation de l'intérim en offre raisonnable d'emploi, moins de malades par l'astuce du déremboursement des médicaments, moins de misère par la dissimulation des miséreux dans des prisons surpeuplées ou des centres de rétention inhumains, moins d'argent dans les caisses publiques grâce à sa téléportation dans les poches de ses amis du privé, plus de paix dans le monde grâce à une mise en scène en trompe-l'oeil pour le 14 juillet où des dictateurs fêtaient la liberté et les droits de l'homme... On arrive même à comprendre comment, grâce à un simple tour de passe-passe, il arrive à faire passer la vraie pauvreté de nombreux français pour une fausse volonté de faire des heures supplémentaires, de travailler le dimanche, de revendre leur RTT, de prendre leur retraite plus tard... Trop fort le Magic-Président !

Si désormais en France, personne ne s'aperçoit quand il y a une grève, alors toutes les illusions devraient être possibles ! Même la transformation d'un ciel social plombé en ciel ensoleillé, grâce à l'illusion d'optique d'une paire de Rayban... Mais maintenant que l'illusionniste a dévoilé ses trucs, le public va-t-il gober son spectacle encore longtemps ?

Christophe Gral

Il faut augmenter pouvoir d'achat, Smic, salaires

Incontestablement les questions du pouvoir d'achat dominent l'actualité sociale. Pour preuve, si les salaires ont constitué, en 2007 le principal motif des conflits dans les entreprises, en 2008 le phénomène s'est amplifié.

Un coup de pouce au SMIC, c'est indispensable !

Alors que les prix flambent, que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure pour les Français, le gouvernement refuse aux 2,5 millions de Smicards (dont 90 000 à temps partiel) la moindre augmentation au-delà de la règle légale. Le Smic a été seulement revalorisé de 8 centimes d'euros (+ 0,9 %) au 1^{er} juillet 2008 ! L'augmentation de 2,1 % intervenue cette année dès le 1^{er} mai, ne relève que de l'obligation légale d'ajuster le Smic dans les mêmes proportions que l'inflation lorsque celle-ci franchit le seuil de 2 %. Le refus du gouvernement d'accorder un coup de pouce au Smic est scandaleux. Alors qu'il y a un an, le Président de la République avait promis à « la France qui se lève tôt » de revaloriser la valeur du travail, aujourd'hui le bilan est lourd. Pour la 1^{ère} fois depuis 25 ans, le taux du salaire horaire ouvrier évolue moins vite que les prix, ce qui influe négativement sur le niveau d'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet. Cette situation nécessite encore plus, un coup de pouce gouvernemental sur le Smic pour aller au-delà de son augmentation légale, d'autant plus que l'inflation déjà élevée (+ 3,6 % en moyenne sur 1 an) pèse plus lourd sur les budgets modestes.

Selon l'Ifop, 42 % des français ne sont pas partis pas en vacances cet été (+ 10 % depuis 2005). Toutes les catégories socio-professionnelles sont concernées : les ouvriers : 41% en 2008 contre 21 % en 2005 ; les employés : 47 % en 2008 (+ 13 % depuis 2005) et aussi les cadres : 20 %, soit une hausse de 8 % en 4 ans.

Le SMIC n'est pas l'ennemi des salaires et de l'emploi !

L'année dernière, le gouvernement avait justifié sa décision de ne pas donner de coup de pouce au Smic au motif qu'un Smic trop élevé pénaliserait les négociations sur les salaires. En vérité, gouvernement et patronat s'entendent comme « larrons en foire » pour faire baisser le prix de la force de travail. Ce qui se traduit par une smicardisation des salariés toujours plus grande et par le non-

paiement des qualifications à leurs justes niveaux. Au bout du compte, l'absence de coup de pouce au Smic, les augmentations limitées aux premiers niveaux des grilles, sans changer la situation des salaires au-delà des minima, les exonérations et allègements de cotisations sociales (plus de 25 milliards d'euros) accordées sans contreparties aux employeurs, alimentent ce système de trappe à bas salaires et le tassement des grilles de salaires d'une part. Elles fragilisent la protection sociale et la retraite d'autre part.

La bataille pour le SMIC, un des piliers de la croissance

C'est la base de la reconnaissance des qualifications et la construction de garanties salariales dignes de ce nom. C'est aussi un repère social en termes de niveau de vie pour les retraités, pour les privés d'emploi et les bénéficiaires des minima sociaux. L'urgence d'une revalorisation immédiate et significative du Smic répercutée sur tous les niveaux de salaires est une nécessité impérieuse. C'est non seulement possible mais nécessaire en s'attaquant résolument à la répartition des richesses et à une autre manière de tirer la croissance en favorisant le progrès social et le plein emploi.

Amplifier la mobilisation solidaire pour les salaires

« Travailler plus pour gagner plus », ce slogan présidentiel vaut autant que ce vieux dicton « les promesses ne valent que pour ceux les croient ». Autrement dit, les salariés ont

tout intérêt à créer leur rapport de forces pour imposer partout des négociations salariales dès la rentrée. La CGT est à leur disposition partout pour exiger l'augmentation générale des salaires et des pensions de retraites, le recul de la précarité, l'amélioration des conditions et de la durée du travail, le plein emploi. Enjeu central pour conquérir un emploi décent pour tous, la Cgt propose la revalorisation du Smic à 1 500 euros brut tout de suite et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires pour qu'ils soient tous tirés vers le haut.

La CGT appelle toutes ses organisations à se saisir de la journée de mobilisation internationale du 7 octobre prochain à l'appel de la Confédération syndicale internationale (CSI) pour le travail décent.





Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Juillet 2008	119,92	- 0,2	+ 3,6
Juin 2008	120,17	+ 0,4	+ 3,6
Mai 2008	119,73	+ 0,5	+ 3,3
Avril 2008	119,10	+ 0,3	+ 3,0
Mars 2008	118,70	+ 0,8	+ 3,2
Février 2008	117,81	+ 0,2	+ 2,8
Janvier 2008	117,56	- 0,1	+ 2,8
Décembre 2007	117,70	+ 0,4	+ 2,6
Novembre 2007	117,26	+ 0,5	+ 2,4
Octobre 2007	116,62	+ 0,2	+ 2,0
Septembre 2007	116,33	+ 0,1	+ 1,5
Août 2007	116,2	+ 0,4	+ 1,2

Source : Insee

Salaires

Salairé minimum

- Smic au 1^{er} juillet 2008 (salaire en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé) : 8,71 € brut/heure ;
- 1 321,05 € sur la base légale de 151,67 heures.
- Horaire collectif de 39 heures :
- Mensuel brut avec majoration de salaire de 25 % de 169 heures : 1 509,57 €
- Jeunes salariés :
- 16 ans : 6,96 € ; 17 ans : 7,83 €.
- Après 6 mois de travail dans une profession ou à 18 ans : 8,71 €.

Plafond de la Sécurité Sociale

2 773 €/mois ;
33 276 €/an.

Chômage total

Allocation de solidarité

- Si vous avez travaillé au moins cinq ans :
- moins de 55 ans : 14,74 € maxi/jour pendant 6 mois (renouvelable)
 - 55 ans et plus : 14,74 € maxi/jour pendant 12 mois (renouvelable) pour ceux dispensés de recherche d'emploi ; sans limitation de durée pour ceux atteignant les 55 ans au 546^e jour d'indemnisation : 21,16 € maxi/jour pour ceux qui bénéficient de la majoration au 31 décembre 2003 ; majoration supprimée depuis le 1^{er} janvier 2004.
- Plafond des ressources mensuelles (y compris l'allocation de solidarité) :
- personne seule : 1 031,80 € ;
 - couple : 1 621,40 €.

Allocation temporaire d'attente

10,38 € par jour.

Retraites complémentaires

Valeur du point :

- Agirc : 0,4132 € ;
- Arrco : 1,1848 € ;
- Ircantec : 0,43751 €.

Carpilig : journée de formation

Le 26 mai dernier s'est tenue à Blanqui une journée de formation sur la Carpilig pour les élus du personnel et les adhérents de notre syndicat issus du labeur. Trente et un délégués y ont participé, représentant dix-huit entreprises.

L'objectif de cette initiative était de rapprocher les élus du personnel de leur Caisse de retraite complémentaire et de prévoyance, de leur exposer comment elle fonctionne, comment elle est structurée et quelles sont les différentes prestations qu'elle fournit à ses adhérents.

Pour réussir cette initiative, cinq responsables du groupe Lourmel, dont le directeur général, ont bien voulu intervenir pour présenter de la manière la plus complète cette Caisse de protection sociale aux délégués présents.

La partie historique (de sa création en 1953 jusqu'à son rapprochement avec la Caisse Pro BTP) a été assurée par notre camarade Michel Teche, militant infatigable de la CGT pour les questions de la protection sociale.

Monsieur Turrier, directeur général, a pris soin de présenter le groupe Lourmel : ses 1 600 entreprises adhérentes, ses 97 000 salariés et ses 132 000 retraités au service desquels travaillent 140 salariés.

Messieurs Ducros et Legal ont longuement

expliqué le fonctionnement de la prévoyance, au service des salariés de la profession.

Madame Flouzat, responsable de la branche retraite complémentaire, a répondu aux différentes questions sur les RIS (relevés individuels de situation), le calcul des points et toutes les informations relatives au départ à la retraite ainsi que sur les démarches administratives.

Madame Gauthier, responsable de l'action sociale, a terminé cette journée en présentant la structure spécialisée dans l'action sociale (ANDFS), son fonctionnement, son rôle et ses multiples services d'aide et de solidarité dont peuvent bénéficier les salariés de la profession et leur famille.

La nécessité d'une telle journée pour les camarades du labeur a été démontrée par la multitude de questions aux intervenants sur les différentes prestations et les démarches à accomplir pour faire valoir ses droits.

En remerciant les responsables de la Carpilig de leur intervention ainsi que les nombreux délégués présents, Marc Norguez, secrétaire général du syndicat, s'est félicité de cette initiative en soulignant que notre syndicat se bat pour la pérennité d'une protection sociale de qualité pour les salariés de notre profession.

Ali M'Saoura

Sous le signe des revendications et des élections prud'homales

La CGT fait sa rentrée en Ile-de-France
jeudi 25 Septembre
à 14 heures
au Zenith de Paris

Après un printemps et un été marqués par de mauvais coups et des mesures de régression sociale, alors que persiste et s'amplifie la grogne sur le pouvoir d'achat et les salaires, la CGT va donner à la rentrée sociale une tonalité très revendicative. A trois mois des élections prud'homales le 3 décembre, les meetings de rentrée de la CGT seront des temps forts pour mobiliser et aller débattre des revendications, de la syndicalisation et d'un scrutin décisif pour la démocratie sociale.

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite
94, bd A.-Blanqui 75013 PARIS.
N° de Commission paritaire :
0110 S 07117. - N° ISSN : 1269-5076.

Préresse réalisé par Publications Elysées
13, rue Niepce, 75014 Paris -
Tél. 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie nationale.

Directeur de publication
et de rédaction : Norguez Marc.

Rédacteur en chef :
Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :
A. M'Saoura,
M. Pavard, Y. Volant,
Th. Fronty

